

Séance du Conseil municipal du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril 2026 à 20h00, le Conseil municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe LANGLADE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Présents : 11 : Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Estelle COURJAUD, Éveline DUVIAU, Christelle GUILLAUMON, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, Michel LAFON, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE.

Excusés : 4 : Agnès CLARAC, Cédric LABORDE, Bastien LANNUSSE, Guillaume LESCLOUPE

Absents : 0 :

Pouvoir : 3 : Agnès CLARAC à Vincent BERDOULET, Cédric LABORDE à Nicolas DARZAC, Guillaume LESCLOUPE à Sophie LAPORTE

M. le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 16 février 2026 et du 20 mars 2026.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du PV du 16 février 2026 et du 20 mars 2026 ;
- Délibérations :
 - Présentation et vote du compte financier unique 2025 ;
 - Présentation et vote de l'affectation des résultats 2025 ;
 - Présentation et vote du taux de fiscalité 2026 ;
 - Présentation et vote du budget primitif 2026 ;
 - Déchets de venaison ;
 - Délibérations référent CNAS (un élu et un agent) ;
- Subventions aux associations 2026 ;
- Emploi saisonnier piscine, activation de la commission personnelle ;
- Programme de la sécurisation de l'école ;
- Cérémonie du 8 mai 2026 ;
- Proposition suite à carence de restauration et bar pour l'été 2026 ;
- Réunion avec les présidents des associations en prévision de la fête ;
- Questions diverses.

Cindy CALESTROUPAT et Jean-Michel LAMARQUE sont désignés secrétaires de séance.

Les compte-rendu de la séance du 16 février 2026 et du 20 mars 2026 sont soumis à approbation.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 16 février 2026 et 20 mars 2026

M. le Maire indique que plusieurs délibérations concernant le budget vont être présentées et soumissent au vote.

I – Délibération

1. Présentation et vote du compte financier unique (CFU) 2025

M. le Maire quitte la séance du Conseil et Monsieur Vincent BERDOULET présente au Conseil municipal le compte financier unique 2025 (CFU) qui arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

- Prévues : 157 843.62 €
- Réalisées : 150 954.11 €
- Reste à réaliser : 12 200.00 €

Recettes :

- Prévues : 157 843.62 €
- Réalisées : 92 229.46 €
- Reste à réaliser : 5 692.78 €

Résultat de l'investissement : -58 724.65€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- Prévues : 715 313.71 €
- Réalisées : 408 698.99 €
- Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes :

- Prévues : 715 313.71 €
- Réalisées : 755 623.00 €
- Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat du fonctionnement : 346 924.01 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 58 724.65 €

Fonctionnement : 346 924.01 €

Résultat global : 288 199.36 €

En l'absence de M. le Maire, le Président de séance propose au vote l'approbation du compte financier unique 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

2. Présentation et vote de l'affectation des résultats 2025

Après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, et considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil municipal prend acte du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Il est constaté que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 281 692.14€
- Un déficit d'investissement de – 58 724.65 €

En conséquence, le Conseil municipal décide de reporter cet excédent sur le budget 2026 et de voter une délibération d'affectation des résultats dans ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

3. Présentation et vote du taux de fiscalité 2026

M. le Maire rappelle que lors du vote du taux de fiscalité pour l'année 2025, une augmentation de 1.5% avait été votée par le Conseil municipal.

Après avoir présenté diverses simulations de variation des taux, M. le Maire propose au Conseil municipal d'opter pour une augmentation des taux de :

- 1,5% pour la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti ;
- 5% pour la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

Objet taxe	Taux voté en %	Produit attendu en €
Foncier bâti (TFB)	56,04 %	277 277 €
Foncier non bâti (TFNB)	92,27805 %	61 931 €
Taxe d'habitation des résidences secondaires	15,54 %	22 642 €
TOTAL		361 850 €

4. Présentation et vote du budget primitif 2026

M. le Maire présente au Conseil municipal les éléments relatifs aux ressources et aux dépenses du budget primitif pour l'année 2026. Il soumet ensuite la synthèse du budget à l'approbation du Conseil.

Concernant les recettes, M. le Maire détaille le compte 74, intitulé « Dotations et participations », qui comprend les éléments suivants :

- Une dotation forfaitaire des communes de **77 179 €**
- Une dotation élu local de **4 150 €**
- Une dotation de solidarité rurale de **64 725 €**
- Une dotation nationale de péréquation de **15 618 €**

Le total des ressources est donc de **161 672 €**.

Après avoir présenté ces éléments, M. le Maire soumet la synthèse du budget primitif à l'approbation du Conseil municipal.

Chapitr e	Dépenses Réelles		Chapitre	Recettes Réelles	
o11	Charges à caractère général : eau, électricité, entretien, petites fournitures	41 7842.14	o70	Vente de produits	8 200.00
o12	Charges de personnel	130 200.00	o73	Impôts et taxes	8 500.00
o14	Atténuation de produits : transfert de charges à la CCAA	95 900.00	o74	Dotations de l'état	177 101.00
o65	Autres charges de gestion courante : SDIS ...	88 758.00	o75	Produits de gestion courante : loyers	26 000,00
o66	Charges financières (Intérêts des emprunts)	4 000.00	o76	Produits financiers	20,00
o67	Charges spécifiques	0,00	o78	Reprises sur amortissement, dépréciation	3 115.00
o68	Dotations aux amortissements	1 000.00	731	Impositions directes	270 142.00
	Total	737 520.14		Total	493 078.00
o23	Virement à la section investissement	37 250.00	oo2	Résultat reporté	281 692.14
	Total dépenses	774 770.14		Total recettes	774 770.14
INVESTISSEMENT					
oo1	Déficit reporté	58 724.65	oo1	Excédent reporté	
			10	Dotations, fond divers	76 231.87
16	Emprunts et dettes assimilés	23 000.00	1068	Affectation du résultat	
204	Subventions équipements		13	Subventions (restes à réaliser 2025	5692.78
21	Travaux – immobilisations corporelles	25 250.00	16	Emprunts	
21	Restes à réaliser 2025	12 200.00	o24	Produits de cessions immob	
			o21	Virement de la section de fonctionnement	37 250.00
	Total dépenses	119 174.65		Total recettes	119 174.65

Investissement	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026, comprenant les restes à réaliser 2025
Dépenses	106 974,65	119 174,65
Recettes	113 481,87	119 174,65

Fonctionnement	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026, comprenant les restes à réaliser 2025
Dépenses	774 770,14	774 770,14
Recettes	774 770,14	774 770,14

Le Conseil municipal a pris connaissance de la présentation complète du budget primitif, et après délibération, approuve à l'unanimité les chiffres et prévisions pour l'année 2026.

5. Déchets de venaison

M. le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de conclure une convention de prestation avec la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour relative à la prise en charge des déchets de venaison.

Le Conseil municipal précise que la prestation couvre la période allant de la signature de la convention au 31 décembre 2026, conformément à l'article 3 de celle-ci. Il fixe le coût de la prestation à un forfait de 690 euros, calculé sur la base de 10 euros par collier de chevreuil, pour un total de 69 colliers, somme payable avant le 30 novembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la Convention de prestation relative à la prise en charge des déchets de venaison entre la commune de Viella et la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

Il autorise M. le Maire, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

6. Délibérations référent CNAS (un élu et un agent)

Suite à une information du CNAS, il n'y a plus lieu de délibéré.

II – Subventions aux associations 2026

Lors de la réunion du Conseil municipal du 20 juin 2024, Jean-Michel LAMARQUE avait proposé de clarifier les critères d'attribution des subventions. Il avait exposé les critères retenus par la CCAA pour pouvoir solliciter une subvention.

L'association doit :

- faire une demande écrite ;
- fournir les statuts à jour de l'association ;
- le bilan financier de l'association de l'année N-1.

Subventions				Année 2025				Budget Primitif 2026	Annotations
				Budget	Realisé	Solde	%	Propositions nouvelles	
							Réal.		
6553 - Service d'incendie				21 969,29	21 969,29	0,00	100	22 568,00	
SDIS				21 969,29	21 969,29	0,00	100	22 568,00	
65548 - Autres contributions				30,00	30,00	0,00	100	30,00	
SDEG AUCH				30,00	30,00	0,00	100	30,00	
65748 - Subv.fonct.autres personnes droit privé				2 770,00	5 896,44	-3 126,44	212	2 590,00	
ASSOCIAT. AMICALE BOULISTE DU SAGET				100,00	725,29	-625,29	725	100,00	
ASSOCIATION AINES RURAUX DE VIELLA				100,00	100,00	0,00	100	100,00	
ASSOCIATION AMICALE SAPEURS POMPIERS DE RISCLE				400,00	400,00	0,00	100	400,00	
ASSOCIATION ARC EN CIEL				50,00	50,00	0,00	100	80,00	10€ par adhérent (8 adhérents de viella)
ASSOCIATION COMITE FETE LOCALE VIELLA				1 480,00	2 417,93	-937,93	163	1 000,00	
ASSOCIATION ULM				0,00	0,00	0,00	0	100,00	
ASSOCIATION COMITE FETES QUARTIER SAINT-PIERRE				0,00	937,93	-937,93		100,00	
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB RISCLOIS				20,00	20,00	0,00	100	30,00	10€ par adhérent (3 adhérents de viella)
ASSOCIATION JSR RUGBY RISCLE				150,00	150,00	0,00	100	170,00	10€ par adhérent (17 adhérents de viella)
ASSOCIATION LA GYM DE VOS CAMPAGNES				100,00	100,00	0,00	100	100,00	
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE BUISSONIERE				100,00	725,29	-625,29	725	100,00	
ASSOCIATION SOUVENIR FRANCAIS COMITE ARMAGNAC AD				50,00	50,00	0,00	100	50,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LES MOUSQUETAIRE				60,00	60,00	0,00	100	0,00	pas de demande cette année
ASSOCIATION YOGA SHANARA				100,00	100,00	0,00	100	100,00	
COOPERATIVE SCOLAIRE COLLEGE VAL D'ADOUR				60,00	60,00	0,00	100	80,00	10€ par enfants (8 enfants de viella)
ASSOCIATION SPORT MADIRAN				0,00	0,00	0,00	0	70,00	10€ par adhérent (7 adhérents de viella)
ASSOCIATION DANSE MADIRAN				0,00	0,00	0,00	0	10,00	10€ par adhérent (1 adhérent de viella)
TOTAL DES SUBVENTIONS				24 769,29	27 896,73	-3 126,44	112	25 188,00	

Un courrier a été transmis aux associations le 20 février 2026, certaines ont répondu et fourni les documents, qu'ils en soient remerciés. Pour les autres une lettre de rappel a été envoyée le 7 avril 2026 par le secrétariat de la mairie.

III- Emploi saisonnier piscine, activation de la commission personnelle

La commission du personnel a été activée afin d'examiner les besoins relatifs au recrutement saisonnier pour la piscine municipale.

Il est rappelé que la période d'ouverture de la piscine est fixée :

- du 29 juin au 4 juillet 2026 : ouverture à destination de l'école et du public ;
- du 6 juillet au 15 août 2026 : ouverture au public.

La période concernée par le recrutement saisonnier s'étend du 6 juillet au 15 août 2026, selon les horaires suivants : de 10h à 12h et de 15h à 19h, du lundi au samedi.

Deux candidatures ont été reçues pour ces postes : Léna ROULT et Lise DABADIE.

La commission procèdera à l'examen des profils et formulera un avis conformément aux procédures en vigueur.

IV- Programme de la sécurisation de l'école

Le projet de sécurisation de l'école est bien avancé. L'achat de coussins berlinois a été effectué. Nous sommes désormais dans l'attente d'une réponse du CDG 32 afin de finaliser l'acquisition du terrain.

V- Cérémonie du 8 mai 2026

Il est rappelé de prévenir les porte-drapeaux : M. Brugières, M. Berdoulet, M. Bagneris et M. Delord. La sonorisation sera assurée par Jean-Michel. Le verre de l'amitié se tiendra soit à la mairie, soit au foyer. Les fleurs ont été commandées.

VI- Proposition suite à carence de restauration et bar pour l'été 2026

Le projet ne concerne pas un restaurant mais la mise en place d'un bar éphémère, sans licence IV. Celui-ci sera exploité pendant une durée de 5 semaines au mois de juillet, puis 4 semaines supplémentaires au mois d'août, les jeudis et vendredis, de 18h à 22h, auxquelles s'ajoute 1 semaine dédiée au tournoi BOLO et à la fête du village.

La régie sera assurée par Claire DABADIE.

Concernant l'animation :

- Le jeudi sera dédié à la présence d'un camion pizza ;
- Le vendredi fera l'objet d'animations, à définir.

La commission animation est prévue le mardi 12 mai 2026 à 20h afin de préciser l'organisation.

VII- Réunion avec les présidents des associations en prévision de la fête

Dans le cadre de l'organisation des fêtes du village, des réunions avec les présidents d'associations sont prévues afin d'assurer une coordination efficace entre les différents acteurs et de garantir le bon déroulement des manifestations.

Il est également proposé d'inviter la gendarmerie, afin d'apporter des réponses aux interrogations des organisateurs et de veiller au respect du cadre légal, dans l'objectif d'assurer la sécurité de tous, tant des organisateurs que des participants.

Une première réunion se tiendra le lundi 11 mai 2026 à 18h30. Elle permettra aux présidents d'associations de présenter leur programme et de s'accorder sur les aspects techniques et organisationnels.

VIII- Questions diverses

1. Contrat prestation service Servadour

Concernant le contrat avec la société Servadour, celui-ci est prolongé pour l'année 2026, avec l'ajout de la gestion par Ecophyto.

2. Tuberculose bovine

S'agissant de la situation sanitaire, un foyer de tuberculose bovine a été identifié à Lannux à la fin de l'année 2025. Par ailleurs, la présence de terriers de blaireaux infectés a été constatée dans les Landes, entraînant une extension de la zone concernée jusqu'à Viella.

3. Travaux de bâtiments communaux :

les opérations portant sur les façades de la mairie (côté Blaise) ainsi que la climatisation des bureaux présentent un montant de 13 246 € HT. Le plan de financement est le suivant : une subvention DETR de 3 973 € HT, un financement sur fonds propres de 9 272 € HT (soit 11 127 € TTC), et un remboursement de FCTVA de 1 825 €. Le coût final à la charge de la commune s'élève à 9 302 €.

4. Cinéma en plein air

La mairie a réservé la séance de cinéma en plein air pour le vendredi 10 juillet 2026 aux arènes. Le choix du film sera réalisé ultérieurement.

5. Bulletin municipal

Le prochain bulletin municipal doit être édité avant l'été 2026. Il convient donc de réunir la commission communication afin de commencer ce travail rapidement.

Il n'y a pas d'autres questions.

M. le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 22h40

